IMT Nuremberg Archives

H – 5055

International Court of Justice

H5055 - 0002

Read 1st Feb 46.
J Morton.

601

- 2433 -

J.B.

DOCUMENT SECRET D'ETAT-MAJOR

Berlin, le 20 Juin 1940

-5 exemplaires
4eme exemplaire

NOTE POUR LE DOSSIER

Sur l'entretien du 19.6.40 du
Maréchal GOERING au QUARTIER GENERAL

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

I.- La volonté du Führer est de consacrer actuellement notre plus gros effort aux armements de la Luftwaffe. La Marine de guerre vient en deuxième lieu. Toutes les forces économiques disponibles doivent servir avant tout au renforcement rapide des armements de l'air.

2.- Le transport à l'arrière des matières premières trouvees dans les pays occupés doit être effectué avec la plus grande energie; Il est nécessaire de nommer un chargé de mission spécial pour la récupération de la ferraille. Le Lieutenant Général THOMAS a expliqué récemment la nomination du Capitaine SCHU, qui a déjà eu lieu pour la Hollande et la Belgique. Le Maréchal GOERING se déclare admettre qu'il dirige également la récupération de la ferraille en France. Sa tâche ne doit pas se limiter à la récupération des déchets d'acier mais doit également s'étendre à la recupération de tous autres déchets de fer.

.....

H5055 - 0003

J.B

Doc. Sec. Etat-Major (P.2)

.....

En ce qui concerne l'agriculture, il importe avant tout de ramener vers l'arrière du bétail du Nord de la France et de Belgique. Un prelèvement de bétail parmi les Flamands ne doit p a s avoir lieu. Le " R.E.M." doit nommer un ch argé de mission spéciale pour la surveillance de l'activité des rapporteurs pour l'Agriculture auprès de l'Administration Militaire. Les troupes d'occupation devront être employées dans une large mesure aux travaux des champs.

".- Une tâche partifulièrement importante consiste à rescudre le problème des transports en Allemagne. Le Maréchal GOERING a l'intention de nommer un chargé de mission général pour les transports, si le Ministère des transports du Reich n'arrive pas à réaliser sous peu une amélioration sensible des transports.

4.- Les tendances de l'industrie allemande d'accaparer dès maintenant des entreprises dans les territoires occupés, doivent être repoussées énergiquement. Un voyage d'industriels dans la zône occupée ne doit pas être prévue à l'heure actuelle.

5.- En ce qui concerne la Hollande il s'agit d'adopter une politique prudente? On prévoit l'indépendance de la Hollande, tout en la liant étroitement au Reich. Les Hollandais doivent s'administrer eux-mêmes, l'influence allemande dans le

.....

H5055 - 0004

F.B. Doc. sec. Etat-Major. (P.3)

..... dans le

domaine économique doit, toutefois, être renforcée par tous les mpyens. D'après une communication du Ministre Funk il se trouve encore actuellement en Hollande :

300 millions de Marks en or et
200 millions de Marks en Devises

6.- PROJETS GENERAUX AU SUJET DU DEVELOPPEMENT POLITIQUE

Le Luxembourg doit être annexé au Reich, la Norvège devenir allemande, l'Alsace-Lorraine doit être réincorporé au Reich. Un état autonome breton doit être créé. Des projets sont en outre agités au sujet de la Belgique et du sort à réserver aux Flamands de ce pays ainsi qu'au sujet de la création d'un Etat de Bourgogne.

7.- Le Général BUHRMANN doit être attaché au Quartier-général du Généralfeldmarschall en qualité d'Inspecteur des tâches du plan de quatre ans dans les territoires occupés.

8.- Le Quartier-Maître général sera chargé de s'occuper tout particulièrement de la mise en lieu sûr des oeuvres d'art dans les pays occupés et de surveiller les valeurs d'état.

.....

H5055 - 0005

J.B Doc. sec. Etat-Major P.4

.....

9.- HUILE MINERALE.- D'après l'activité déployée par l'aviation anglaise ces jours derniers, on a pu constater que, par des attaques renforcées contre les usines productrices d'huile minérale et contre les réservoirs, on tente de toucher d'une façon décisive notre ravitaillement en carburant. Il faut, par conséquent, faire tout ce qui est nécessaire afin de diminuer le plus possible les effets de pareilles attaques.

Les fabriques d'huile minérale et les dépôts de carburant seront prochainement protégés d'une manière plus efficace par la D.C.A. Dans ce but retrait du front d'une partie du corps de D.C.A.

Les stocks doivent, par les soins du Ministère de l'Economie du Reich, subir une décentralisation très poussée (remplissage des reservoirs, des dépots " Wifo " et des dépots civils se trouvant à l'est de l'Elbe)

Il faut surtout veiller à ce que les stocks, se trouvant dans les fabriques de carburant, soient maintenus à un niveau assez bas. Des mesures de sécurité renforcées seront prises immédiatement en ce qui concerne les réservoirs civils.

-:-:-:-:-:-:-

1st Feb. 46
J Smorton.

602

E.F./J.B. 303I

EXTRAIT D'UN MEMOIRE

Rédigé à la suite d'un interrogatoire du Dr. GLOBKE
par le Commandant R. G R A F F, Chef du G.F.- M.C.C.

Sur quelques questions concernant
l'Alsace -Lorraine et le Luxembourg

.....

6°.- Le projet de déplacer la frontière franco - allemande fut élaboré au Ministère de l'Intérieur par le Secrétaire d'Etat Von STUCKARD, sur l'ordre qui lui avait été donné personnellement par HITLER. Ce projet prévoyait que les territoires du Nord et de l'Est de la France, qui pour des soi-disant dessous historiques, politiques, ethnographiques , géographiques ou pour tout autre raison, étaient considérés comme n'appartenant pas à l'Europe occidentale, mais à l'Europe Centrale, devaient revenir à l'Allemagne (au Deutschland fallen sollten)

& last para of page 6 exposé

E.F./J.B. 303I

...../....

H5055 - 0006

H5055 – 0007

Après examen, le Fuhrer trouva ce projet trop modéré et prescrivaitde l'étendre à d'autres territoires, notamment le long de la Manche.

Le Dr. STUCKARD prépara alors une deuxième rédaction, une carte en fut même dressée, par laquelle était tracée la frontière approximative. Je l'ai vue et je peux vous la montrer en gros sur une carte de France à grande échelle.

Je ne sais si ce deuxième projet reçut l'approbation d'HITLER.

H5055 - 0008

1st Feb. #6
J Smorton

602

E.F./J.B. 305I

25/9/1945

INTERROGATOIRE DU Dr. GLOBKE

Rédacteur (Sachbearbeiter pour les affaires d'Alsace, de Lorraine, du Luxembourg, au Ministère de l'Intérieur depuis I 9 4 0 .

I.°- Avez-vous eu connaissance de plans, qui prévoyaient l'annexion d'autres territoires francais, lors de la conclusion de la paix.(Belfort-Nancy - Bassin de Briey - Charbonnages du Nord " Zone rouge " - Territoires rattachés au Gouvernement Général de la Belgique) .

G. Oui, ces plans ont existé.
Ils ont été élaborés par le Dr. STUCKARD. sur ordres personnels du Fuhrer et, je les ai vus. Ils ont été communiqués au Ministère des Affaires Etrangères, à l'O.K/W et à la Commission d'Armistice de Wiesbaden (I). Tous ces documents ont été détruits (prétend le Dr. GLOBKE). Le Secrétaire d'Etat STUCKARD a porté un premier projet au S.Q.G. du Fuhrer (bien avant le déclanchement de la campagne de Russie. En I940) .

(I) Regierungspräsident FAUST (était au camp Vereubshaus MCC. à la fin d'Aout à Marbourg, en clinique -transféré ensuite à Margental U.S. Wurttemburg -Son successeur Regierungs-Vice président STORZ -Autres référents : Ministerialrat JOCOBI
Ministérialrat CLAAS du Ministère de l'Intérieur.

E.F./J.B./305I

.../...

H5055 - 0009

Une première rédaction fut soumise à HITLER à son G.Q.G. et elle fut approuvée par lui dans son ensemble. HITLER manifesta cependant le désir de voir attribuer à l'Allemagne des portions de territoire plus étendues, en particulier sur les côtes de la Manche (Kanal Kuste). Le projet définitif devant servir de base à des discussions ultérieures avec les départements intéressés. Ces discussions n'eurent pas lieu.

Le tracé approximatif de la frontière envisagée partait de l'embouchure de la Somme, suivait la limite nord du Bassin parisien et de la Champagne jusqu'à l'Argonne, s'infléchissait ensuite vers le Sud, traversait la Bougogne et englobait la Franche Comté, rejoignait le lac de Genève . Des solutions diverses étaient envisagées pour quelques provinces (Bezirke).

Brit. Sec.

H5055 - 0010

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

File copy
1/12/46

H-5055

DOSSIER D'AUDIENCE

LA GERMANISATION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Introduction

Livre de Documents

Le Procureur Général :

EDGAR-FAURE
Délégué-Adjoint

R. F.

H. 502063